

Bulletin trimestriel

Vingt-neuvième année. N° 113

2e trimestre 2009

Bureau de dépôt : 1470 Genappe

N° d'agrément : P 705132

BELGIQUE-BELGIE
P.P.
1470 GENAPPE
6/1365

LE

2009 - 0245

M^{me} Héraly Marcelle
allée du Jacquemart 2/12
1400 Nivelles

BULLETIN
DES
RETRAITÉS

Éditeur responsable :

Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire . A.S.B.L.
(Henri Vets, chaussée de Charleroi, 49, 1471 Loupoigne)

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

Bulletin d'information publié par
l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire.

Association sans but lucratif.

SOMMAIRE

<u>Le message du président</u>	2
<u>Le développement du numérique dans l'audiovisuel</u>	2
<u>l'assemblée générale du 24 mars 2009</u>	3
<u>La conférence de M. Godart le 24 mars 2009</u>	4
<u>Résultats du septième concours de photographie</u>	4-5
 <u>Prose et Poésie</u>	
<i>Une maman</i> Anne-Marie Storm	6
<i>Paul Delvaux</i> Anne-Marie Storm	7
<u>Assurance "soins de santé - hospitalisation"</u>	8-9
<u>Journée automnale du 9 octobre 2009</u>	10-11
<u>Procuration pour les élections du 7 juin 2009</u>	11
<u>Quatorzième concours de poésie et de prose poétique</u>	12
<u>Des retraités qui écrivent et qui publient</u>	12
<u>Petites annonces</u>	13
<u>Un peu d'humour</u>	13
<u>Le courrier des lecteurs</u>	14-15
<u>In memoriam</u>	15-16

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire a été constituée le 18 novembre 1992. En l'espace d'une quinzaine d'années, elle a été complètement transformée au niveau de la communication. L'ordinateur individuel, l'internet se sont introduits progressivement en nos foyers au point que certains estiment à tort ou à raison qu'ils ne pourraient plus s'en passer !

Au niveau de l'A.P.R.A.F.S., le "Bulletin des Retraités" constitue le moyen primordial qui donne à la fois au Conseil d'administration et à nos affiliés le moyen de s'exprimer.

Je me permets de constater qu'il est resté inchangé dans sa présentation et dans son contenu. Un remaniement progressif devrait être entrepris afin de redynamiser le but que nous poursuivons tout en respectant l'idéal de ses membres fondateurs.

Le Conseil d'administration va examiner la possibilité lors des prochaines réunions de prendre les mesures qui s'imposent afin de réaliser cet objectif.

Nous accueillerons avec beaucoup d'intérêt toute suggestion qui serait émise à ce sujet par vous, nos affiliés.

Le Président,
Victor CARLIER

LE DEVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE DANS L'AUDIOVISUEL

Nous croyons opportun de reproduire ici un petit article relatif à ce sujet.

"L'introduction du numérique dans l'audiovisuel va entraîner un réel bouleversement. La question est à l'étude, elle sera à l'ordre du jour du prochain gouvernement.

Va-t-on également lancer la radionumérique ?

Comment les constructeurs et les opérateurs vont-ils se positionner ?

Il conviendra de s'informer auprès des distributeurs lors de l'achat de nouveaux récepteurs de radio et de postes de TV afin de choisir un appareil qui correspondra aux normes en vigueur" .

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MARS 2009

Comme l'exige la loi, voici les points qui ont été abordés et les décisions prises lors de cette assemblée générale.

1. Le président Carlier fait le bilan des activités de l'Association après avoir rappelé l'importance de l'assemblée générale et la composition du Conseil d'administration renforcé qui compte encore trois membres fondateurs : Mme Robin et MM Gérard et Vets.

Il est difficile de recruter de nouveaux membres car l'Association n'est pas en possession des noms des pensionnés à cause de la législation sur la protection de la vie privée. La collaboration de chacun est souhaitée.

2. Rappel des démarches entreprises dans le cadre du contrat d'assurance collective soins de santé. Action spécifique de Jean-Pierre Charlier auprès du ministre-président Demotte.

3. Les locations avantageuses d'appartements à la mer (La Panne) seront poursuivies.

4. Voyage et séjour à Nice : grand succès avec plus de quarante participants. De même beau succès pour l'excursion automnale confirmé par les nombreux témoignages des participants. Un grand merci à notre organisateur dynamique J-P Charlier.

5. Monsieur Vets présente les comptes recettes et dépenses pour l'exercice 2008, comptes qui sont approuvés à l'unanimité. Les voici :

A Recettes

1. Cotisations	2.443,50
2. Excursion automnale du 09-10-2008	1.568,00
3. Remboursement de prêts accordés	900,00
4. Intérêts	319,65
5. Location appartements	2.490,00
6. Concours photos	10,00
Total A =	7.731,15

B. Dépenses

1. Secrétariat	289,92
2. Journée du 11.03.08 : 57 repas	570,00
3. Bulletin des Retraités : impression et expédition	3.255,83
4. Excursion et journée automnale du 09.10.08	1.108,70
5. Redevance postchèque et frais bancaires	55,00
6. Prêt accordé	700,00
7. Assurance responsabilité civile	132,19
8. Location appartements	2.746,68
9. Précompte mobilier	47,94
10. Remboursements (cotisations et non participation à l'excursion)	135,00
Total B =	9.041,16

C. Résultat de l'année 2008 : solde débiteur : **B - A =** **1.310,01 Euros**

6. Modification au bureau du Conseil d'administration. Madame Storm est déchargée à sa demande de sa fonction de secrétaire. Madame Lamoureux lui succède. Un cadeau est remis à madame Storm pour la remercier de son dévouement et de sa compétence.

Présentation de madame Denise Hacquin comme nouvelle administratrice. La province de Liège est ainsi représentée au Conseil d'administration.

7. Un regard sur l'avenir de l'A.P.R.A.F.S.

- a. Recrutement de nouveaux membres en essayant d'obtenir la liste des membres du personnel admis à la retraite.
- b. Redynamisation de la présentation du bulletin, seul outil de communication entre les membres. Informatisation du fichier des membres.
- c. Mise en place progressive du remplacement de monsieur Vets qui a demandé d'être déchargé d'une partie du lourd travail qu'il effectue seul jusqu'à présent : comptabilité et bulletin. Madame Héraly a été proposée pour l'épauler.
- d. Activités et loisirs primordiaux pour les contacts. Projets : une excursion en mai et une autre en automne + voyage en juin, éventuellement avec la collaboration du Service Social de la Communauté française. Location d'appartements à La Panne à poursuivre.

8. La cotisation pour 2010 est portée à 6 euros. Vote à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire Annie Lamoureux

Le président, Victor Carlier

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE M. CHARLES GODART LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MARS

M. Godart fait partie d'un groupe qui s'occupe de reconstituer la bataille de Plancenoit de 1815. Il nous a présenté la différence fondamentale qui sépare les groupes qui s'intéressent à la reconstitution historique précise et fidèle de batailles de Napoléon et ceux qui participent à des marches qui relèvent plus de la tradition folklorique.

Les règlements d'époque concernant le barda et l'iconographie militaire fournissent des renseignements précieux pour ces passionnés du passé qui font partie d'un régiment du département de la Dyle. Le souci de fidélité qui anime les participants leur a permis de reconstituer les uniformes dans les détails le plus en accord avec l'époque : tissu, teinture, boutons, broderies, chaussures... Il faut compter approximativement trois ans à un homme pour devenir « opérationnel ».

Les exercices de reconstitution intime (sans spectateur) sont très fatigants car il faut vivre et se nourrir comme la troupe si possible.

M. Godart a évoqué tous ces aspects de façon très humoristique et plaisante. L'auditoire était particulièrement captivé. Ceci a donné lieu à de nombreuses questions à la fin de l'exposé.

LE SEPTIEME CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE

Le jury de ce concours s'est réuni le 12 février 2009 sous la présidence de M. Fernand Marteau et des membres Mme Christiane Bourquin et M. Henri Sciot.

Après avoir examiné avec beaucoup d'attention les photos présentées, le jury a désigné les lauréats ci-après.

Le premier prix, 200 euros, a été attribué à Mme Andrée GOSSET pour l'originalité de la présentation et pour la qualité de ses photos.

Le second prix, 50 euros, a été attribué à Mme Francine VERPLANCKE pour une très belle série de fleurs en macrophotographie et un très beau paysage.

Un prix spécial (plusieurs romans) a été remis à Mme Anne OSTIJN qui a eu le mérite de présenter son travail.

Ces prix ont été remis aux lauréats lors de l'assemblée générale du 24 mars 2009



Une photographie, Schönbrunn, de Mme Gosset



Champ de céréales et arc-en-ciel en Hesbaye. Photographie de Mme Verplancke

POÉSIE, PROSE ET PROSE POÉTIQUE

Les textes publiés ci-après ont été écrits par une retraitée.

Une Maman

*Une maman c'est un cordage
auquel on peut s'agripper
quand le bonheur fait naufrage
et que l'espoir s'est noyé.*

*Une maman c'est un verger
qui amasse dans son giron
tous les fruits de Danaé
pour tous ses joyeux lurons.*

*Une maman c'est un rocher
bien ancré sur la falaise,
rien ne pourra l'ébranler
même si la mer est mauvaise.*

*Une maman c'est un pendule
qui dirige au bout d'un fil
les tourments qui manipulent
les traitant de pluie d'avril.*

*Une maman c'est un chemin
dans les bois de notre enfance,
il est toujours clandestin
quand il trahit la confiance.*

*Une maman c'est un beau vase
où les fleurs et leur parfum
peuvent diffuser sans emphase
de doux effluves pour chacun.*

*Une maman c'est un ruisseau
qui lutte avec le courant
en murmurant aux roseaux
des mots dignes d'Artaban.*

*Une maman c'est un bateau
dont les voiles se voient de loin
car elle veut que les badauds
s'écartent quand elle les rejoint.*

*Une maman ? Un avocat
qui palabre et parlemente
et joue de l'harmonica
en plaidant cause et patente.*

*Une maman c'est un gros lot
que personne ne gagnera
car il reste bien à propos
pour celui qui l'aimera.*

Anne-Marie Storm (Bruxelles)

Paul Delvaux

*Grands yeux comme inhabités,
Longs cheveux blonds libérés,
Le geste doux et mesuré,
Le corps svelte et dénudé,*

*Les grandes femmes immobiles
Attendent la locomobile
Sans émoi ni regard servile,
Visage éteint et juvénile.*

*Plus belles et toutes semblables,
Elles semblent bien inviolables
Mais restent filles désirables
Du peintre aux mains inimitables.*

*En robe de soie ou de lin,
Elles sont là sur le chemin
Du soir tombé jusqu'au matin
En attente du train prochain.*

*La poésie et la peinture
Se sont rejointes pour inclure
Le curieux qui défigure
Ces corps aux étranges statures.*

Anne-Marie Storm (Bruxelles)

Ce poème a obtenu le 3e prix ex-aequo au concours de Poésie FRANCOIS BOVESSE 2009 organisé par la MAISON DE LA POESIE de NAMUR.

Si vous publiez un roman, un recueil de poésie, une monographie, etc. , signalez-le au président de l'association. Ajoutez quelques mots sur l'oeuvre publiée.

Quel que soit son ancienne fonction, tout(e) retraité(e) peut participer à la rédaction de ce bulletin : une poésie, une prose poétique, un texte en prose, etc.

ASSURANCE SOINS DE SANTÉ - HOSPITALISATION

1. Réponse du ministre-président du gouvernement de la Communauté française à notre courrier du 9 février 2009.

Communauté Française de Belgique Cabinet du ministre -président

Monsieur J-P CHARLIER
La Voie qui Monte, 28
5020 Malonne

Namur, le 07 avr. 2009

N/Réf : 09/B3/57486/RD/RL/PYB/mw - 050/16229/20183

Agent traitant : Pierre-Yves Bolen - 081/331.349

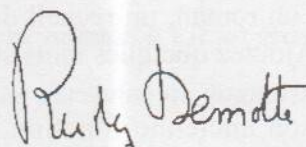
Concerne : Votre courrier du 9 février dernier relatif à l'assurance « soins de santé-hospitalisation »

Cher Monsieur Charlier,

Permettez-moi d'abord de m'excuser de cette réponse tardive à votre courrier susvisé.

Les éléments que vous avancez peuvent en effet surprendre. Dès lors, je questionne ce jour les Ministres Daerden (Fonction publique) et Dupont (Enseignement) sur les raisons de cette distorsion de traitement et sur les possibilités d'y remédier.

Restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Cher Monsieur Charlier, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Ruddy Demotte

2. Concernant les tarifs en question, voici un article paru dans le journal
“ Le Soir ” du 21 avril 2009.

Assurances / Mercredi, le Sénat se penche sur la modification des tarifs de la couverture hospitalisation .

Les Tarifs gonflent et indignent.

Mercredi, c'est un peu le jour de la dernière chance pour les détracteurs de la « loi de réparation » qui sera évoquée par le Sénat. Le texte se verra opposer une bordée d'amendements. Au coeur du débat, les tarifs de l'assurance hospitalisation.

De 100 à 300 % chez Argenta, entre 30 et 73 % chez Ethias. Par exemple. Au cours des derniers mois, certains assurés, généralement pensionnés, ont frisé l'apoplexie en découvrant les nouvelles primes de leur « hospi » individuelle. Association de consommateurs, le Crioc s'est associé cette semaine au Centre de l'égalité des chances entre hommes et femmes pour fulminer contre ces hausses, déjà dénoncées par Test-Achats. « Ces tarifs entérinent une grave discrimination portant sur l'âge et le genre. ». Payant l'assurance plus cher et/ou gagnant moins, les personnes âgées et les femmes seraient par trop pénalisées. « C'est aberrant. Bientôt, cette assurance sera impayable pour certains. ».

Pour comprendre, retour en 2007. Poussée par l'Europe, la Belgique interdit de différencier les tarifs d'assurances selon le sexe. Seule exception : la branche « vie ». Toujours en 2007 sort la loi Verwilghen. Qui prévoit, entre autres, la création d'un indice médical afin d'encadrer la hausse des primes en « hospi ». Sauf que ses modalités de calcul ne sont toujours pas fixées. « Deux années durant, cette loi n'aura pas été correctement appliquée, avance Assuralia, la fédération des assureurs. Ce qui a placé les compagnies dans une position inconfortable. ». D'où le nom du projet adopté par la Chambre le 19 mars dernier : « loi de réparation ». Le texte autorise les assureurs à modifier les contrats en cours en revoyant les primes à leur convenance, et ce jusqu'au 1er juillet 2009, date à laquelle entrera en vigueur (?) le fameux indice médical.

« Il est logique que les compagnies se repositionnent correctement avant ce “moment zéro”, justifie Assuralia. Dans le cas extrême, cela peut paraître énorme. Mais c'était nécessaire : certaines primes ne correspondaient plus avec la réalité ».

BM

JOURNÉE AUTOMNALE 2009

Repas gastronomique et visites guidées (Maison des Géants et Hôpital Notre-Dame à la Rose)

L'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire organisera son repas annuel et ses visites guidées

le vendredi 9 octobre 2009

à ATH et à LESSINES.

Programme de la journée

1. A 10h30 : rassemblement des participants devant la gare d'ATH.

2. Visite de la **Maison des Géants** rue de Pintamont, 18 à ATH.

Le parcours-spectacle dure 1h15.

3. Repas gastronomique à l'Ecole provinciale hôtelière.

Menu :

- Apéritif - Mise en bouche
- Petite nage de poissons aux fins légumes
- Dodine de pintade farcie et sa garniture de saison
- Dessert du jour
- Vins

4. Retour en gare d'ATH - Départ à 14h21 du train vers LESSINES - Arrivée à 14h36.

5. Visite guidée de l'**Hôpital Notre-Dame à la Rose** à LESSINES.

Un site d'exception, reconnu patrimoine majeur de Wallonie et d'Europe et un haut lieu de l'histoire médiévale.

6. Collation à la cafétaria de l'Hôpital : café - tarte.

7. Retour en gare de LESSINES : 18h25 - Arrivée à ATH à 18 h 41.

Prix de revient de la journée comprenant :

- les différentes visites guidées,
- le repas gastronomique et
- le trajet en train Ath - Lessines et retour,

47 euros par personne, mais

cependant pour les **membres de l'association en règle de cotisation**, l'intervention de notre trésorerie sera de 7 euros, ainsi **le prix à payer sera donc de 40 euros.**

La personne accompagnatrice devra payer 47 euros, sauf si elle est elle-même aussi membre de l'A.P.R.A.F.S. et possède par conséquent un numéro matricule à l'A.P.R.A.F.S.

Le prix est à verser pour le 12 septembre au plus tard au compte 000.133 76 46-16 de l'a.s.b.l. A.P.R.A.F.S., rue E. Vandervelde, 3 , 1400 Nivelles.

Comment s'inscrire

Si vous désirez participer à cette journée, inscrivez-vous sans tarder et avant le 12 septembre **par lettre adressée au responsable de la journée** (voir ci-dessous) **en indiquant votre numéro matricule** (voir votre adresse sur le Bulletin des Retraités). Le nombre de places étant limité seront retenues les 55 premières inscriptions, la date de la poste faisant foi.

Adresse du responsable de la journée :

Daniel VANDEPUTTE

Basses Estrées, 4

7880 Flobecq

Votre lettre mentionnera

- votre nom, prénom, adresse complète ;
- votre n° matricule (2009-) ;
- la (les) personne(s) qui vous accompagnera(ont) avec éventuellement son (leurs) matricule(s).

L'inscription ne sera définitive qu'après réception du versement par personne de 40 euros pour les membres ou 47 euros pour les non membres et cela avant le 12 septembre 2009.

Si vous venez en train jusqu'à ATH

Si vous avez 65 ans et si vous prenez le train après 9 h 00, vous avez droit à un ticket aller et retour pour Ath au prix de 5 euros.

Si vous avez 65 ans et si vous devez prendre le train avant 9 heures pour atteindre Ath, vous achetez à votre gare d'embarquement un ticket aller et retour au prix normal jusqu'à la gare la plus proche atteinte à 9 h 00 et vous achetez toujours à votre gare d'embarquement un ticket aller et retour au prix de 5 euros.

ELECTION DU 7 JUIN 2009

En Belgique, le vote est obligatoire et en principe l'électeur doit voter personnellement. Dans certains cas cependant l'électeur est autorisé à mandater un autre électeur à voter en son nom.

Vous avez trouvé au milieu de ce " Bulletin des Retraités ", un formulaire de procuration (que vous pouvez utiliser) avec au dos les conditions à remplir pour voter par procuration.

QUATORZIEME CONCOURS DE POÉSIE ET DE PROSE POÉTIQUE

L'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire organise cette année, son quatorzième concours de poésie et de prose poétique.

En ce faisant, elle veut encourager la retraite active dans le domaine de l'écriture.

Peuvent participer au concours, les retraités des services et établissements de l'enseignement gérés par la Communauté française et par la Communauté germanophone, ainsi que les retraités des autres services publics.

Le sujet des oeuvres présentées au concours est entièrement libre. Les textes doivent comprendre **8 vers (lignes) au moins et 36 vers (lignes) au plus**.

Les oeuvres présentées peuvent être manuscrites ou dactylographiées. **Au verso** de chaque texte, l'auteur doit indiquer ses nom, prénom, et l'année au cours de laquelle le texte a été rédigé.

Les oeuvres présentées au concours seront sélectionnées par un jury. Plusieurs prix seront décernés. Premier prix : 300 euros, deuxième prix : 100 euros.

Les textes doivent être envoyés, en un seul exemplaire, **pour le 5 janvier 2010 au plus tard** (date de la poste faisant foi) à M. Vets, secrétaire du jury, chaussée de Charleroi, 49 à 1471 Loupoigne.

Chaque participant peut envoyer **dix textes au maximum**.

Le droit de participation est fixé à 1 euro par texte. Le montant dû pour les textes envoyés doit être versé pour le 5 janvier 2010 au compte 000-133 76 46-16 de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire à 1400 Nivelles.

La remise des prix aura lieu à Nivelles au cours du premier semestre 2010.

DES RETRAITÉS QUI ÉCRIVENT ET QUI PUBLIENT

Antoine LETELLIER de Gembloux nous annonce la parution de son cahier n°4 : "RIMES ET POEMES INÉDITS - RENDEZ-VOUS AU FIL DES SAISONS".

L'ouvrage, illustré de reproductions d'aquarelles, est préfacé par Arsène BURNY, président de la Commission TÉLÉVIE - FNRS.

Ce cahier peut être obtenu au prix de 13 euros (port compris pour les membres de l'APRAFS) - somme à verser ou à virer sur le compte : 000-033 73 84-18 de A. LETELLIER - rue de Mazy, 47 - 5030 Gembloux.

Prière de mentionner en communication :
Cahier de poésie n°4 (APRAFS - Bull. des Retr.).

N'oubliez pas de signaler vos nom et adresse complète.

PETITES ANNONCES

- Espagne: à louer villa située à Calonge (près de Palamos et Playa De Aro) de sept. à mai. Tt confort - 3 ch. - 2 SdB - garage-piscine-endroit très calme vue imprenable s/mer - TV avec chaînes françaises.
Tél. : 068/44 98 01

- France: à louer studio équipé pour 4 pers. Max. , à proximité du lac Saint Point (sud de Pontarlier dans le Doubs et à 15 km de la Suisse) 900 m d'altitude. Endroit calme, idéal pour la marche, VTT, détente, visites... près des pistes de ski. Tél. : 071/71 21 74.

- A saisir ! Valais Suisse dans superbe village d'Ovronnaz, loc. splendide appt 2/6 pers. lux. équipé - très grand confort - immense terrasse sud-vue splendide- soleil - centre thermal - belles prom. ski-etc. Prix très bas toute l'année par jour ou par semaine tout compris. Envoi de doc. et photos, tél. : 02/653 35 25.

- A louer gîte de vacances bien équipé, 4 personnes, vue sur vignes et Mont Ventoux, près de Vaison-la-Romaine. Tél. : 081/44 06 27.

- A louer semaine et week-end, superbe chalet très bien équipé pour 6 personnes, à la Bresse (Vosges) près des pistes de ski et du centre ville, GSM 0494/605 041.

- Station de ski du Collet d'Allevard, à 10 km de la ville d'Allevard-les-Bains (près de Chambéry) à louer studio-cabine pour 4 à 5 personnes, situé à 1500 m d'altitude, à côté des remontes mécaniques et à 15 minutes d'un centre thermal. GSM 0475/41 11 55.

Pour la publication d'une petite annonce dans deux numéros consécutifs du Bulletin des Retraités, adresser votre texte à Jean-Pierre CHARLIER - 28, rue de la Voie qui Monte - 5020 Malonne.

UN PEU D'HUMOUR

La mésaventure d'un Papy

Papy conduit ses deux petits-fils à une séance de cinéma dans un grand complexe de la région liègeoise comportant 13 salles. Les enfants choisissent un titre imprononçable à consonance anglaise. Jusque-là, pas de problème.

Les voilà installés et après quinze minutes, Papy s'endort. Un des petits-fils le réveille d'un coup de coude : "*Papy tu ronfles*". Papy se redresse, se rassied, se retourne, bâille, s'étend... vraiment inintéressant !

Il se décide à aller aux toilettes en prévenant les enfants. Après un quart d'heure d'absence, le plus jeune s'inquiète : "*Papy ne revient pas*". Il part à sa recherche ; personne aux toilettes, mais il aperçoit son Papy installé dans un immense fauteuil situé dans le hall d'entrée du complexe.

Papy ne connaissait plus le titre du film et les billets d'entrée se trouvaient dans les poches des gamins. Treize salles, il lui était impossible de savoir dans laquelle il était entré. Plus de peur que de mal, Papy était retrouvé !

Marylène, institutrice maternelle honoraire.

A propos du décret “ inscriptions ” dans l’enseignement secondaire : lettre de l’un de nos membres.

“Comme moi, furent choqués les témoins par le spectacle de parents faisant la file, parfois durant des heures et même des jours devant l’entrée de certaines écoles réputées et ce pour se présenter en ordre utile à l’inscription de leur enfant dans un établissement scolaire de niveau secondaire.

Est-ce possible pour certains d’être obligés de faire ce qui peut s’assimiler à une forme de torture jour et nuit durant un long moment, avec distribution de café chaud, parfois avec des sacs de couchage, et toujours dans le froid et le vent. Non, nous n’inventons rien et n’exagérons pas.

Comment en est-on arrivé à une telle situation ? Que faire, pour réagir à un tel problème ?

Dans une bonne intention sans doute, on voulait réagir contre la constitution d’écoles de caste ou d’élite, mais aussi de malheureux plus ou moins oubliés ou rejetés, en procédant à un tirage au sort.

D’évidence, le remède est pire que le mal. J’ai travaillé 42 ans dans l’enseignement primaire, puis secondaire, puis normal et dans mes lointains souvenirs, je n’ai pas mémoire de sortes de “combats ” au moment des inscriptions, et s’il y en eut, rien n’a jamais pris les proportions d’aujourd’hui.

Dans la situation actuelle, 36% des élèves ont une priorité pour avoir déjà un frère ou une soeur dans l’établissement choisi ou pour avoir un parent dans cet établissement.

Bref, dans 64% des cas l’inscription des candidats sera tirée au sort. Mais pire, une proportion non négligeable d’enfants ne s’est même pas encore présentée dans les écoles (faible éducation des parents ou des responsables, incompréhension, négligence ...). On parle de 35%.

Et que feront les directions d’école en constatant après la rentrée que des élèves, bien qu’inscrits choisis par le tirage au sort ne se présentent pas. Ils ont peut-être été choisis ailleurs ...

Pratiquement que se passera-t-il ? On attendra 2 ou 3 jours, puis on préviendra les parents d’enfants figurant sur une liste d’attente. Viendront-ils ... (encore 4 ou 5 jours au moins).

Enfin, au niveau national il restera encore des cas non résolus, où va-t-on les mettre ? Peut-être de force quelque part. Ce serait le comble.

Et dans cette pagaille, qu’en sera-t-il des cours donnés début septembre ? Mais dans la moins mauvaise situation, la rentrée ne sera pas stabilisée avant le 15 septembre.

Le “ décret inscriptions ” aboutit ou aboutira à une situation catastrophique, donnant des résultats contraires aux objectifs envisagés.

Une réflexion, voulez-vous ? Un peu de logique et un peu de bon sens au niveau des décisions devaient prévoir cette situation.

Et que faire pourtant ?

D’abord et surtout supprimer le décret dans sa forme actuelle.

Mettons les cartes sur table.

1ère solution : (insatisfaisante)

Rétablir la situation antérieure pour la rentrée 2010.

2ème solution : (utopique)

Admettre tous les candidats comme ils se présentent et adapter où il le faut, le nombre de classe et le nombre d'élèves. Cette hypothèse irréalisable doit quand même faire réfléchir.

3ème solution : (à discuter)

Informar largement les parents et responsables concernant le placement des élèves. Leur proposer des choix. S'y prendre bien à l'avance pour leur permettre de réfléchir. Adapter localement le nombre de classes ou d'élèves selon des prévisions.

Toutes les rentrées posent des questions et en poseront pour l'avenir. Fussent-elles prises en considération à temps et que les problèmes prévus pour le 01-09-09 ne se présentent plus.

P. DROULANS

IN MEMORIAM

• Le 05 octobre 2008, est décédé à Goutroux Yves PAQUET, professeur honoraire de l'Athénée royal de La Louvière. Il était né à Couillet le 18.01.1929.

• Le 08 novembre 2008, est décédé à Tournai Alfred DENOYERE, instituteur en chef honoraire de l'Athénée royal de Soignies. Il était né à Enghien le 28.09.1937.

• Le 23 décembre 2008, est décédée à La Louvière Nadine GUILMOT, épouse Matthijs, ancien professeur de français de l'Ecole provinciale des Arts et Métiers de Nivelles. Elle était née le 12.07.1953.

• Le 02 janvier 2009, est décédée à Lobbes Georgette GERARD, institutrice honoraire de l'Athénée royal de Thuin. Elle était âgée de 82 ans.

• Le 06 janvier 2009, est décédé à Montigny-le-Tilleul Eugène BODSON, professeur honoraire de l'Athénée royal de Philippeville et ancien directeur de l'E.E.S.S. Ses funérailles ont eu lieu à Philippeville le 10.01.2009.

• Le 08 février 2009, est décédé à Auvelais Marie-Rose SCHALLENBERGH, ancienne ouvrière d'entretien de l'Athénée royal de Tamines. Elle était née le 25.09.1928. Ses funérailles ont eu lieu à Moignelée le 18.02.2009.

• Le 11 février 2009, est décédé André BULDGEN, professeur ordinaire de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux. Il était né à Eupen le 29-06-1958. Ses funérailles ont eu lieu à Gilly le 18-02-2009.

• Le 13 février 2009, ont été célébrées à Bruxelles, les funérailles de Claire PELS, professeur honoraire (chimie) de l'Athénée royal de Thuin. Elle était âgée de 85 ans.

• Le 15 février 2009, est décédé à La Louvière Lucien DELMOTTE, professeur honoraire (mathématique) de l'Athénée royal de Binche et ancien professeur de l'Ecole Normale Secondaire de l'Etat de Nivelles. Il était né à La Louvière le 14-02-1921. Ses funérailles ont eu lieu le 21-02-2009.

• Le 28 février 2009, est décédé à Ottignies Georges FERIR, inspecteur honoraire de l'Organisation des études. Il était né à Grivegnée le 4 juillet 1921.

IN MEMORIAM (SUITE)

• Le 07 mars 2009, est décédé à Beaufays Pierre WATELET, professeur émérite de l'Université de l'Etat de Liège. Il était né le 19 décembre 1910 à Liège. Ses funérailles ont eu lieu à Liège le 11 mars 2009.

• Le 10 mars 2009, est décédé à Arlon Joseph MERTENS, professeur honoraire (mathématique) de l'I.T.E.L.A. d'Arlon. Il était âgé de 77 ans.

• Le 13 mars 2009, est décédé à Cosne-sur-Loire (F) Emile LEMAUUR, professeur honoraire (histoire) de l'Ecole moyenne d'application annexée à l'Ecole normale secondaire de l'Etat de Nivelles. Il était né à Montroeuil s/ Haine le 15-02-1917.

• Le 14 mars 2009, est décédé à Woluwé-St-Lambert Albert ADAM, directeur général adjoint honoraire du Ministère de la Communauté française. Il était né à Meix-devant-Virton le 30-12-1934. Ses funérailles ont eu lieu à Vilvorde le 20-03-2009.

• Le 16 mars 2009, est décédé à Arlon Jean PONSARD, éducateur-économiste honoraire de l'Athénée royal d'Arlon. Il était né à Arlon le 10-03-1936. Ses funérailles ont eu lieu le 21-03-2009.

• Le 18 mars 2009, est décédée à Liège Rita LEJEUNE, professeur émérite de l'Université de l'Etat de Liège. Elle était née à Herstal le 22-11-1906. Ses funérailles ont eu lieu à Herstal le 21-03-2009.

• Le 19 mars 2009, est décédé à Charleroi Jean DEMECKELEER ancien professeur (néerlandais) à l'Ecole normale primaire de l'Etat à Nivelles et à l'Athénée royal de Nivelles. Il était né le 26-10-1914 à Marcinelle. Ses funérailles ont eu lieu à Loverval le 24-03-2009.

• Le 19 mars 2009, est décédée à St-Mard Micheline LEBLANC épouse Seyler, professeur honoraire de l'Institut d'enseignement spécialisé de St-Mard. Elle était âgée de 74 ans.

• Le 25 mars 2009, est décédé à Arlon Marie-Louise MARTIN, veuve Adrien Paul, directrice honoraire de Centre PMS d'Arlon. Elle était âgée de 85 ans.

• Le 28 mars 2009, est décédée à Ste-Ode Albert BRION, professeur honoraire (langues anciennes) de l'Athénée royal de Virton. Il était né à Grivegnée le 06-09-1916. Ses funérailles ont eu lieu à Virton le 31 mars 2009.

• Le 31 mars 2009, est décédé à La Hulpe André HENNAU, professeur émérite (médecine vétérinaire) de l'Université de l'Etat de Liège. Il était né à Tongrinnes le 13-08-1918. Ses funérailles ont eu lieu le 03-04-2009 à La Hulpe.

• Le 15 avril 2009, est décédé Jean DUPONT, conseiller honoraire au Ministère de l'Education nationale. Il était âgé de 91 ans. Ses funérailles se sont déroulées dans l'intimité.

• Le 21 avril 2009, est décédé Albert VANDRISE, professeur honoraire des Athénées royaux d'Etterbeek et de Saint-Gilles et aux Académies Jean Absil d'Etterbeek et de La Hulpe. Il était né à Etterbeek le 19-08-1915. Ses funérailles ont été célébrées à Etterbeek le 24-04-2009.

• Le 26 avril 2009, est décédée Annie ANTOINE, professeur honoraire aux Athénées royaux de Fontaine-l'Evêque et de Gilly, conseillère morale au Centre pénitentiaire de Jamioulx. Elle était âgée de 70 ans. Ses funérailles ont eu lieu à Gilly le 02-05-2009.

• Le 26 avril 2009, est décédée à Wavre Victoire TOMBEUR, professeur honoraire (langues modernes) de l'Athénée royal de Nivelles. Elle était née à Jodoigne le 3 avril 1921. Ses funérailles ont eu lieu à Nivelles le 30 avril 2009.

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel de l'administration, des services et établissements de l'Etat en Communauté française et en Communauté germanophone, adressez à Henri Vets (49, chaussée de Charleroi, 1471 Loupoigne) les renseignements concernant la personne décédée (nom, prénom, ancienne fonction, date du décès, lieu des funérailles, etc.).

Cinq euros pour l'année 2009

POUR VOUS ABONNER

au bulletin trimestriel de l'Association pour la promotion de la retraite
active, fraternelle et solidaire

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

il vous suffit de verser **cinq euros** au compte **000-1337646-16**

de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire

à 1400 Nivelles,

et vous recevrez les bulletins de l'année civile qui paraîtront à partir

de la date de votre versement .

Responsable de l'expédition :

Henri Vets Tél. 067-77.28.82

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

Bulletin d'information publié par
l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire.

Association sans but lucratif.

SOMMAIRE

<u>Le message du président</u>	2
<u>Le développement du numérique dans l'audiovisuel</u>	2
<u>l'assemblée générale du 24 mars 2009</u>	3
<u>La conférence de M. Godart le 24 mars 2009</u>	4
<u>Résultats du septième concours de photographie</u>	4-5
 <u>Prose et Poésie</u>	
<i>Une maman</i> Anne-Marie Storm	6
<i>Paul Delvaux</i> Anne-Marie Storm	7
<u>Assurance "soins de santé - hospitalisation"</u>	8-9
<u>Journée automnale du 9 octobre 2009</u>	10-11
<u>Procuration pour les élections du 7 juin 2009</u>	11
<u>Quatorzième concours de poésie et de prose poétique</u>	12
<u>Des retraités qui écrivent et qui publient</u>	12
<u>Petites annonces</u>	13
<u>Un peu d'humour</u>	13
<u>Le courrier des lecteurs</u>	14-15
<u>In mémoriam</u>	15-16